



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie



WORLD WIDE WEB
FOUNDATION

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE LA COMMUNICATION, DES TELECOMMUNICATIONS,
DES POSTES ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE



A4AI ALLIANCE FOR
AFFORDABLE INTERNET



facebook



Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conférence régionale sur l'intégration de la dimension Genre dans les politiques et programmes du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

(25 - 27 septembre 2017, Dakar - SENEGAL)

PRESENTATION DU TOGO POUR LE PANEL PAYS

Représentants du Togo : Mme BOKO Afi, Directrice de la famille et de l'éducation de la jeune fille

Mme BONFOH Sadiatou, Ingénieur Génie Electrique au MPEN

M. AMOVIN-A. A. Augustin, chef section à la DGAENF

PLAN

INTRODUCTION

- 1- Politique nationale en matière de TIC**
- 2- Interventions promouvant l'égalité en matière de TIC**
- 3- Domaines prioritaires d'inclusion numérique et stratégies de mise en œuvre**

CONCLUSION

INTRODUCTION

Pour une meilleure prise en compte de toutes les couches socioprofessionnelles du pays, les documents stratégiques d'orientations suivants sont mises en œuvre :

- **la vision de développement inclusif et durable à travers la mise en œuvre de sa Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE)**
- **les politiques sectorielles dont :**
 - **la Politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre (PNEEG)**
 - **la Politique sectorielle des TIC (PSTIC)**

I- POLITIQUE NATIONALE EN MATIERE DE TIC

- Premier axe : améliorer du cadre réglementaire afin d'attirer davantage d'investissements et de favoriser une concurrence saine et durable
- Deuxième axe : dynamiser du marché afin d'encourager l'émergence d'offres de services de qualité à des prix abordables
- Troisième axe : renforcer les infrastructures pour couvrir l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les meilleures technologies permettant l'accès des populations urbaines et rurales aux services de télécommunications
- Quatrième axe : œuvrer pour une forte pénétration des TIC à tous les niveaux de la vie socioéconomique à travers la démocratisation des usages, l'encouragement à la formation et la recherche en matière de TIC

I- POLITIQUE NATIONALE EN MATIERE DE TIC

➤ Premier axe : améliorer du cadre réglementaire afin d'attirer davantage d'investissements et de favoriser une concurrence saine et durable

- renforcement des capacités du régulateur
- création d'une nouvelle autorité de régulation
- création d'une agence de gestion des fréquences
- adoption des textes relatifs aux communications électroniques, aux transactions électroniques et à la société de l'information

I- POLITIQUE NATIONALE EN MATIERE DE TIC

➤ Deuxième axe : dynamiser du marché afin d'encourager l'émergence d'offres de services de qualité à des prix abordables

- extension de la licence de Moov Togo à la technologie 3G
- attribution de deux nouvelles licences de fournisseurs d'accès internet au groupe Vivendi Africa Togo et à la société TEOLIS.

I- POLITIQUE NATIONALE EN MATIERE DE TIC

➤ Troisième axe : renforcer les infrastructures pour couvrir l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les meilleures technologies permettant l'accès des populations urbaines et rurales aux services de télécommunications

- le déploiement du réseau de fibre optique E-gouv, qui connecte 560 bâtiments publics de la capitale à l'Internet haut-débit
- la construction d'un point d'échange internet (IXP) dans le cadre du projet WARCIP Togo en vue du renforcement des infrastructures, assurant ainsi, la gestion des échanges locaux au niveau national, sans transiter par l'international.

I- POLITIQUE NATIONALE EN MATIERE DE TIC

➤ Quatrième axe : œuvrer pour une forte pénétration des TIC à tous les niveaux de la vie socioéconomique à travers la démocratisation des usages, l'encouragement à la formation et la recherche en matière de TIC

- suppression de la TVA sur l'importation et la vente des équipements informatiques et terminaux mobiles qui est effective depuis janvier dernier
- adaptation de la formation dispensée aux besoins du marché de l'emploi, par le déploiement d'un environnement numérique de travail dans l'ensemble des lycées techniques et scientifiques du pays
- installation des outils TIC et de gestion de la vie scolaire

I- POLITIQUE NATIONALE EN MATIERE DE TIC

➤ Quatrième axe : œuvrer pour une forte pénétration des TIC à tous les niveaux de la vie socioéconomique à travers la démocratisation des usages, l'encouragement à la formation et la recherche en matière de TIC (suite)

- exécution du projet « WiFi Campus » qui assure l'accès à l'internet haut-débit aux 70 000 étudiants, professeurs et personnel administratifs des campus universitaires
- exécution du projet Agri-PME qui révolutionne la distribution des subventions des engrais agricoles en faisant du téléphone mobile des agriculteurs un véritable porte-monnaie électronique
- Le projet E-Village est un dispositif basé sur les outils TIC pour rapprocher les villages et cantons de l'administration centrale

I- POLITIQUE NATIONALE EN MATIERE DE TIC

□ N.B. : Une nouvelle politique pour la période 2018 à 2022 visera :

- L'amélioration du cadre réglementaire pour attirer plus d'investissements et favoriser une concurrence saine et durable ;
- La dynamisation du marché pour favoriser l'émergence d'offres de services de qualité à des prix abordables ;
- Le renforcement des infrastructures pour couvrir l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les meilleures technologies permettant l'accès des populations urbaines et rurales aux services de télécommunication ;
- La garantie d'une forte diffusion des TIC à tous les niveaux de la vie socioéconomique à travers la démocratisation des usages (administration publique, secteur privé, grand public, éducation, santé, etc.) et l'encouragement à la formation et la recherche en matière de TIC.

II- INTERVENTIONS PROMOUVANT L'EGALITE EN MATIERE DE TIC

Quelques actions phares sont à remarquer :

- Le déploiement d'un environnement numérique de travail dans l'ensemble des lycées techniques et scientifiques du pays (projet ENT).
- L'exécution du **projet « WiFi Campus »** assure l'accès à l'internet haut-débit aux étudiants, professeurs et personnel administratifs des campus universitaires
- La création de « **Centres informatiques de la femme** » afin de favoriser l'initiation à l'outil informatique et la familiarisation avec la recherche sur internet des femmes
- La mise en place de « **L'Espace numérique de recherche Femme, Genre et Développement** », site pour mettre en ligne les produits, la publicité,
- L'organisation d'un « **concours de développement d'applications pour l'enseignement/apprentissage de la langue française** » au profit des jeunes étudiantes en informatique (analystes-programmeurs et développeurs d'applications)

II- INTERVENTIONS PROMOUVANT L'EGALITE EN MATIERE DE TIC

Quelques actions phares sont à remarquer : (suite)

- L'initiation d'un projet **TIC au service de l'alphabétisation** permettant l'initiation simultanées à l'utilisation des calculatrices, des téléphones durant l'exécution du programme d'alphabétisation classique
- Les projets d'**encouragement des filles pour la science et la technologie** :
 - programme d'excellence académique et du leadership de la fille ; programme de coaching;
 - programme de bourses d'études aux filles excellentes des séries techniques industrielles et scientifiques ;
 - concours « Olympiades Togolaises de Mathématiques et Miss Mathématiques » dont le volet « Miss Mathématiques » vise à amener les filles à s'intéresser davantage aux mathématiques et à y exceller ;
 - la stratégie de tutorat des filles à la faculté des sciences et à l'Ecole supérieure de techniques biologiques et alimentaires (ESTBA);
- **L'inclusion numérique et financière des néo-alphabètes** : mis en place des systèmes de transfert d'argent de téléphonie mobile (Flooz et T-money)

III- DOMAINES PRIORITAIRES D'INCLUSION NUMERIQUE ET STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

Des domaines de prédilection des femmes et des filles tout en considérant les facteurs de blocage à leur accès au numérique ont été identifiés. Il s'agit de :

L'éducation :

- L'éducation formelle et non formelle : des actions soutenues visant à doter les établissements scolaires et universitaires d'outils informatiques et d'Internet (ENT et Wifi Campus).
- L'alphabétisation : mettre à disposition des applications adaptées aux activités d'enseignement/apprentissage ainsi que des équipements appropriés. Il sera aussi question d'encourager la recherche et la conception de programmes alternatifs basés sur les TIC.
- La formation professionnelle : parvenir à la conception de logiciels spécifiques pour chaque secteur de métier (mécanique, coiffure, couture, tapisserie, ...) et les mettre à disposition des formateurs et des apprenant(es) pour les activités d'enseignement/apprentissage.

III- DOMAINES PRIORITAIRES D'INCLUSION NUMERIQUE ET STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

L'économie :

- Le secteur informel : développer des applications qui facilitent le travail des femmes du secteur informel et leur permettant d'augmenter leur chiffre d'affaire
- Le secteur primaire : des initiatives du genre projet Agri-PME qui révolutionne la distribution des subventions des engrais agricoles en faisant du téléphone mobile des agriculteurs un véritable porte-monnaie électronique, doivent être portées à échelle avec une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes agricultrices.

III- DOMAINES PRIORITAIRES D'INCLUSION NUMERIQUE ET STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

La santé :

- Le projet Wifi Campus : la mise en place des plateformes d'échanges (informations, communications, télémédecine, ...) pourrait desservir les populations à la base. Il s'agira de créer des applications permettant d'informer à temps les bénéficiaires de services hospitaliers surtout les femmes des dates de consultations, vaccinations, des prestations diverses, ...

CONCLUSION

- Il n'existe pas de politique nationale en matière de TIC qui soit expressément axée sur le genre. Cependant, des actions sont mises en œuvre par l'Etat togolais et ses partenaires pour :
 - prendre en compte les besoins sexospécifiques
 - réduire ainsi l'inégalité numérique observée
- L'impact de l'alphabétisation cumulé à celui de l'utilisation des TIC sur les individus, en particulier sur les femmes et les filles dans tous les secteurs (enseignement/apprentissage, activités génératrices de revenus) permettrait de parvenir à leur autonomisation, leur épanouissement et par suite au développement des communautés.
- L'impact attendu sur ces communautés doit donc nous inciter à nous mobiliser davantage et à multiplier les efforts pour que ces technologies de l'information et de la communication soient de plus en plus vulgarisées et rendus accessibles aux couches défavorisées dont les femmes et les filles.

MERCI

AKPÉ

DJERE DJEF

L'BAALÈ

THANKS